

Equipe des Infirmiers Anesthésistes
Bloc Opératoire Hôpital Mignot
Centre Hospitalier de Versailles
177, rue de Versailles
78 157 LE CHESNAY

le 19/03/2010

à Monsieur Gérard LARCHER
Sénateur des Yvelines
Président du Sénat

Monsieur le président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des infirmiers anesthésistes suite à la signature du protocole du 02/02/2010.

L'infirmier anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE) est spécialisé, qualifié, compétent et responsable. A l'issue du cursus infirmier et après un minimum de deux ans d'exercice professionnel, sélectionné par concours, sa formation longue et complète est sanctionnée par un diplôme d'Etat ; ce qui équivaut à un bac + 5 soit à un master.

L'infirmier anesthésiste est le collaborateur direct et privilégié du médecin anesthésiste.

Il assure la permanence des soins et la sécurité en anesthésie 24h/24, 365 jours par an dans tous les blocs, SMUR, maternité où il travaille .

Il effectue l'ouverture et la check liste du site d'anesthésie, assure la matériovigilance des différents dispositifs et appareils de surveillance et de suppléance.

Il gère le stock des stupéfiants ainsi que leur traçabilité.

Il réalise la transfusion sanguine et assure l'hémovigilance.

Il assiste le médecin dans la réalisation de l'anesthésie, participant à l'induction et au réveil , assurant la surveillance peropératoire du patient, dépistant d'éventuelles complications, initialisant l'analgésie post opératoire.

En cas d'urgence, il est habilité à débiter les différents gestes de réanimation jusqu'à l'arrivée du médecin.

Que vous soyez opéré et endormi, en train d'accoucher ou souffrant et accidenté, l'infirmier anesthésiste veille sur vous et vous prodigue des soins de qualité parce qu'il est un professionnel.

Mais ce professionnel n'est pas reconnu et aujourd'hui, il est dévalorisé.

En effet, le protocole du 02/02/2010 défavorise très nettement les infirmiers anesthésistes. La réingénierie des études d'infirmier visant à mettre en place la réforme dite « LMD » ne reconnaît pas aux infirmiers anesthésistes le niveau master.

Le point de blocage porterait sur les discussions en cours au sujet des « pratiques avancées ».

La non reconnaissance de la profession au niveau master entraîne de fait dans le protocole une revalorisation salariale et une nouvelle grille indiciaire totalement insuffisantes : 2064 euros par an alors qu'un infirmier DE est revalorisé de 2466 euros (temps de formation 36 mois), et un infirmier de bloc opératoire de 3312 euros (temps de formation 54 mois).

Ce protocole prévoit de faire passer les IADE en catégorie sédentaire, ce qui revient à perdre la pénibilité et les droits à la retraite à 55 ans .Comment justifier pareille mesure ? Les IADE travaillent jour et nuit, en semaine, le dimanche, les jours fériés, à n'importe quelle heure l'urgence et la gravité d'un patient requiert toute son attention et sa disponibilité.

Les infirmiers anesthésistes ne comprennent pas pourquoi leurs compétences et leur expertise ne sont pas reconnues au niveau master. La revalorisation salariale et la grille indiciaire doivent être à la hauteur des responsabilités qu'ils assument dans leur exercice quotidien .La pénibilité de leur métier difficile, exigeant doit être reconnue et prise en compte. La catégorie sédentaire n'est pas adaptée à leur fonction et à ses spécificités.

Jeudi 11 mars dernier, une journée de forte mobilisation nationale a rassemblé de nombreux IADE. Les infirmiers anesthésistes sont très inquiets pour l'avenir de leur profession, les conditions de formations, d'exercice et d'exclusivité d'exercice.

Monsieur le président, vous avez remis au président de la République le rapport de la commission de concertation sur les missions de l'hôpital que vous présidiez le 10 avril dernier.

Il apparaît à la page 60 que vous recommandez « d'engager fortement la mise en place du LMD pour les professions de santé » avec pour premier objectif de revaloriser les métiers.

En ce qui concerne les infirmiers anesthésistes, la mise en place du LMD telle que voulue dans le protocole du 02/02/2010 dévalorise leur profession.

Au vue de votre connaissance du milieu hospitalier et de par votre fonction, les infirmiers anesthésistes vous demandent votre soutien dans le combat qu'ils mènent pour une meilleure reconnaissance de leur profession.

Pouvez vous relayer auprès de madame la ministre nos revendications?

Nous souhaiterions vivement vous rencontrer pour mieux vous exposer nos difficultés actuelles.

En vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce dossier,veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Au nom de l'équipe des infirmiers anesthésistes,

Contacts: C Dufour 06 75 79 73 09 c.dufour.iade@gmail.com
C Gilberti 06 16 75 82 53 carine.gilberti@orange.fr